

réduit à ne pas blâmer quelques évêques, qui ont permis ce recours, & cela à une époque où effectivement il ne contrarioit pas les principes & les regles reçues dans l'Eglise *. De pareilles méprises ne sont sans doute pas fort étonnantes dans un *Journal de la guerre*, mais elles sont de nature à être redressées & rétractées par quiconque n'en veut pas imposer au public.

* 1 Mai,
p. 95. —
15 Mai,
p. 137.

En même tems que l'auteur du *Journal de la guerre* a cru devoir unir la théologie & la tactique, il a paru de la part de l'université de Louvain une these relative au même objet. Cette these, soutenue le 24 Mai, par M. Gaspar Moser, natif de Mastricht, est conçue en ces termes.

In articulo mortis, inquit Ruardus Tapperus, qui Tridentini Concilii sessione XIV interfuit, pia mater Ecclesia facultatem absolvendi omnibus sacerdotibus vult esse communem, adeò ut ab excommunicato, hæretico & præciso, liceat suscipere sacramentum Pœnitentiæ, sicut Baptismi.

Covarruvias, Moron, Grégoire XIII, & combien d'autres, contraires à l'opinion de Tapper, furent comme lui, présens à la XIV session, ainsi cette remarque ne dit rien; ou plutôt elle se tourne contre lui, puisqu'elle prouve que l'ancien sentiment ne reçut aucune atteinte dans ce Concile. — Il est reconnu que *pia mater Ecclesia* ne peut rien contre le *jus divinum*. Or le grand nombre de théologiens, nommément les cardinaux Turrecremata, Bellarmin & Tolet,